



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Sandra Casério à Sonia Fizelle, Josette Lacam à Martine Bardin

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Laetitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 64/2025

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION POUR
LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : Claude BOURGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagée à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti,

CONSIDERANT que la commune demande son inscription dans le dispositif des fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux proposé par Cœur d'Essonne Agglomération,

CONSIDERANT que la commune a réalisé des travaux d'isolation thermique des toits terrasses de la mairie pour un montant de 115 800,50 € HT,

CONSIDERANT que la commune a réalisé des travaux d'étanchéité des toitures du gymnase Le Colombier pour un montant de 39 976,00 € HT,

CONSIDERANT que la commune a réalisé des travaux de rénovation des éclairages avec pose de LED dans plusieurs bâtiments municipaux pour un montant de 96 815,30 € HT,

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20251117-DELIB_64_20

CONSIDERANT que la commune a réalisé des travaux de remplacement des éclairages avec pose de LED dans le complexe sportif Le Colombier pour un montant de 39 709,50 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DEMANDE auprès de Cœur d'Essonne Agglomération les fonds de concours suivants afin de financer des travaux de rénovation énergétique de son patrimoine bâti comme exposé ci-dessous :

- 32 171,25 € pour financer l'opération d'isolation thermique des toits-terrasses de l'Hôtel de Ville
- 19 988 € pour financer l'opération de travaux d'étanchéité des toitures du gymnase Le Colombier
- 19 363,28 € pour financer l'opération de rénovation des éclairages avec pose de LED dans plusieurs bâtiments municipaux
- 11 515,75 € pour financer l'opération de remplacement des éclairages avec pose de LED dans le complexe sportif Le Colombier

DIT que le montant total des fonds de concours demandés s'élève à 83 038,28 €.

DIT que les crédits de recettes afférents sont inscrits à l'article 13251 du Budget Communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce sujet.

Ainsi délibéré,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANCHEY

